

CONDITIONS ET TARIFS

des opérations & services bancaires aux professionnels et associations de proximité

Au 1er décembre 2026

CAISSE D'EPARGNE
Bretagne Pays de Loire

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et des associations de proximité en vigueur au 1er décembre 2026.

La Caisse d'Epargne a depuis toujours fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.

- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site Internet : https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/votre-banque/reglementation/tarifs/(1)

Pour les clients qui seraient transférés vers la Banque de l'Orme, il conviendra de se référer à la brochure de tarification spécifique Banque de l'ORME qui prévaut pour certaines opérations et services.

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Sauf mention contraire, les prix sont exprimés hors taxes.

Lorsque figure le sigle TVA la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % à la date d'édition de cette brochure.

Lorsque figure le picto 🔒, la(les) prestation(s) n'a(ont) pas subi d'évolution par rapport aux CONDITIONS et TARIFS en vigueur au 1er octobre 2025.

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur

Sommaire

1 Les offres groupées de services

Artisan/commerçant - Libre convergence.....6
Franchisé - Franchise & vous.....6
Professionnel de la vigne - Vitilis.....6
Profession libérale (Personnes Physiques et morales) - Labelis.....6
Freelance - Micro-entrepreneur.....7
SCI (Société Civile Immobilière).....7
Associations - Associatis Essentiel.....7
Associations - Services Association.....8
Services bancaires de base.....8

2 Le compte courant

La vie du compte.....9
Les frais et commissions de mouvement.....10
Les autres frais et services.....10
La location de coffres.....11
Les dates de valeur.....11
Les oppositions.....11

3 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention.....12
Les incidents liés aux chèques.....12
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....13
Opérations particulières.....13

4 Opérations de paiement

Les espèces.....14
Les chèques.....14
Les cartes de paiement.....15
Les virements.....16
Les prélèvements.....17
Les effets de commerce.....18

5 Les assurances

Les assurances.....19

6 La banque à distance

Direct Ecureuil Internet Pro/CE net Comptes.....21
Service gestion de factures.....22
Webprotexion.....23
PulCEo Connect.....24
Alertecureuil Pro.....24
Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL).....24

7 EDI (Échange de Données Informatisées avec la banque)

CE Net Remises.....25
CE Net EDI (EBICS).....25
PulCEo.....26
SwiftNet.....26
Autres prestations et services.....26

8 L'équipement monétique

La monétique.....27
Les Terminaux de Paiement Électronique (TPE).....27
Tap to Pay.....27
Le Paiement pour la Location de Biens et Services (PLBS).....27
CE boost Pay Business.....28
HeoH.....28
Oney Proxi.....28
E-commerce.....28

9 Services extra-bancaires

IZ e-commerce 29
Jedeclare.com 29
Avance et gestion du tiers-payant 29

10 Financement

Financement bancaire court terme 30
Financement des investissements 31
Assurance des emprunteurs 34
Engagements par signature et garanties 34

11 L'ingénierie sociale

L'ingénierie sociale 35

12 Placements financiers

Les opérations sur compte-titres ordinaire 36
Les parts sociales 38
Les autres tarifs 38

13 Épargne bancaire

Livret A 39
Compte à terme 39
Compte excédent professionnel 39
Déduction Épargne de Précaution (DEP) 39

14 Les opérations internationales

Les virements internationaux 40
Les opérations par chèque 40

15 Reddy par Caisse d'Epargne

L'offre groupée de service Reddy
par Caisse d'Epargne 41
Les autres frais Reddy par Caisse d'Epargne 41

16 Lexique des termes utilisés

Lexique des termes utilisés 43

17 Les numéros utiles

Centre de relation clientèle 46
Carte bancaire 46
Monétique commerçants 46
Assurances 46
Nos partenaires 47

18 Exprimer une réclamation - résoudre un litige

Exprimer une réclamation 48
Votre recours en médiation 49

1. Les offres groupées de services

Seuls certains services inclus dans les offres groupées sont soumis à TVA. Le montant de la TVA déductible est mentionné dans le relevé des prestations facturées.

Définition

L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : chéquier[1], relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, Assurance moyens de paiements Pro Plus[2], gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

Artisan/commerçant - libre convergence
Franchisé - Franchise & vous
Professionnel de la vigne - Vitilis

Cotisation mensuelle avec une carte[3] TVA	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit différé	25,40 €/mois	28,40 €/mois	33,40 €/mois
Débit immédiat	25,40 €/mois	28,40 €/mois	•
Sans carte[4]	25,40 €/mois		

Profession libérale (Personnes Physiques et morales) - Labelis

Cotisation mensuelle avec une carte[3] TVA	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit différé	24,70 €/mois	27,70 €/mois	32,70 €/mois
Débit immédiat	24,70 €/mois	27,70 €/mois	•
Sans carte[4]	24,70 €/mois		

	Majoration de la cotisation
• Avec le service CE net Remises	+ 11,50 €/mois TVA
• Avec le service CE net EDI	+ 24,00 €/mois TVA
• Avec le service PulCEo Connect[5]	+ 5,00 €/mois TVA
• Avec une ou plusieurs carte(s) supplémentaire(s)[3] :	
- Carte Visa Business débit différé	+ 3,00 €/mois/carte
- Carte Visa Business débit immédiat	+ 3,00 €/mois/carte
- Carte Visa Gold Business débit différé	+ 7,00 €/mois/carte
- Carte Visa Gold Business débit immédiat	+ 7,00 €/mois/carte
- Carte Visa Platinum Business débit différé	+ 12,00 €/mois/carte

(1) Service gratuit à l'unité.
(2) Assurance Moyen de Paiements Pro Plus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.
(3) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.
(4) Arrêt de commercialisation.
(5) Souscription réservée aux clients personnes morales.

À savoir

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

Freelance - Micro-entrepreneur TVA

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

Définition

La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business(1), exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier(2), virements(3), relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	**9,90 €/mois**	**13,90 €/mois**	**19,90 €/mois**
Débit différé	•		

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉE) TVA

Avec une carte Visa Business Débit différé	**12,70 €/mois**
Avec une carte Visa Business Débit immédiat	**13,80 €/mois**
Sans carte(4)	**12,70 €/mois**

SCI (Société Civile Immobilière) TVA

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Cotisation mensuelle **8,50 €/mois**

Associations - Associatis Essentiel TVA

(RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS AYANT UN BUDGET ANNUEL < 300 000 €)

Ce forfait (avec carte en option) comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Abonnement CE net Comptes
- Un lecteur CAP (Carte A Puce)
- Assurance Moyens de Paiement Associatis(5)
- Protection et assistance juridique(6)

(1) Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.
(2) Service gratuit à l'unité.
(3) Hors virement instantané.
(4) Arrêt de commercialisation.
(5) Assurance Moyens de Paiement Associatis est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(6) Protection et assistance juridique est un contrat de Covea Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

■ Cotisation mensuelle **7,60 €/mois**
■ Majoration de la cotisation :
- Avec le service CE net Remises TVA **11,50 €/mois**
- Avec une ou plusieurs carte(s)[1] :

Type de carte	Majoration
Retrait Associatis	**+ 1,00 €/mois/carte**
Visa Business Associatis	**+ 2,00 €/mois/carte**
Visa Business à débit différé	**+ 3,00 €/mois/carte**
Visa Business à débit immédiat	**+ 3,00 €/mois/carte**
Visa Gold Business à débit différé	**+ 7,00 €/mois/carte**
Visa Gold Business à débit immédiat	**+ 7,00 €/mois/carte**

Associations - Services Association TVA

(RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS AYANT UN BUDGET ANNUEL < 100 000 €)

Ce forfait (sans option carte possible) comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Assurance moyens de Paiement Associatis[2]
- Abonnement CE net Comptes

■ Cotisation mensuelle **3,70 €/mois**

Services bancaires de base

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

■ Services bancaires de base comprenant : **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires SEPA
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

(1) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.
(2) Assurance Moyens de Paiement Associatis est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

2. Le compte courant

La vie du compte

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

Définition

Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique[1]
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Bi-mensuel	**9,00 €/trimestre**	
Décadaire	**13,50 €/trimestre**	
Hebdomadaire	**18,00 €/trimestre**	
Journalière	**99,00 €/trimestre**	

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence..... **4,50 €/relevé**
- Récapitulatif annuel de frais de l'année précédente (uniquement adressé aux entrepreneurs individuels et aux associations de proximité)..... **Gratuit**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

(1) Sous réserve de la souscription du service « Digital Box ».

Les frais et commissions de mouvement

- Frais de tenue de compte **62,00 €/trimestre**
- Frais de tenue compte SCI **30,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :
 - Entrepreneurs Individuels **60,00 €/an**
 - Personnes morales **100,00 €/an**
 - Associations avec CA inférieur à 100 k€/an **20,00 €/an**
 - Associations avec CA supérieur ou égal à 100 k€/an **80,00 €/an**
- Échelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé) **25,00 €/édition**
- Commission de mouvement **0,10 %, min 21,00 €/trimestre**(1)

À savoir

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

Les autres frais et services

- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **29,00 €**
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) **Gratuit**
- Eparfix/Eparplus (services d'épargne automatique) **6,50 €/an**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes TVA **190,00 €**
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) **Gratuit**
- Frais de copie d'un chèque (recto), remis à l'encaissement par le bénéficiaire sur un compte CEBPL depuis moins de 3 mois **Gratuit**
- Frais de copie d'un chèque (recto) - autres cas **14,00 €/chèque**
- Frais de recherche de documents sur information disponible en agence (Par opération recherchée ou par historique de compte) **12,00 €**
- Frais de recherche de documents sur information non disponible en agence (Par opération recherchée ou par historique de compte) **Sur devis (35,00 € minimum)**
- Frais de recherche sur contestation non justifiée sur un paiement carte, un retrait au distributeur ou le paiement d'un chèque **42,00 €/opération**
- Délivrance d'une copie des informations nominatives détenues dans nos fichiers (CNIL) **Gratuit**
- Convention séquestre **Nous consulter (% de la somme déposée en séquestre)**

(1) La commission de mouvement est comprise dans la cotisation mensuelle pour les clients détenteurs d'une offre groupée de services Auto-entrepreneur, Freelance, Service Association et SCI.

La location de coffres TVA

■ Compartiment avec assurances[1]. Sous réserve de disponibilité.

	Dimensions			
	Petit : - de 20 dm³	Moyen : 20 à 39 dm³	Grand : 40 à 59 dm³	Très grand : 60 dm³ et +
Frais de location de coffre-fort par an	91,66 €	133,33 €	179,16 €	216,66 €

■ Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Nous consulter**

Les dates de valeur (voir lexique en page 42)

Opérations	Crédit	Débit
Espèces	J	J
Chèques compensables en France	J + 1 ouvré[2]	J
Paiement par carte bancaire (débit immédiat ou débit différé)	J	J
Virements/prélèvements	J	J
Effets domiciliés	-	E
Remise d'effets à l'encaissement	E + 4 calendaires[3]	-
Remise d'effets à l'escompte	J + 1 calendaire[3]	-
Délai d'indisponibilité ou d'encaissement sur remise de chèque sur compte courant ou des comptes d'épargne	15 jours ouvrés[1]	-

(J : date de comptabilisation. E : date d'échéance de l'effet.)

Les oppositions

■ Frais d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **Gratuit**
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
■ Frais d'opposition sur un chèque par l'émetteur **19,80 €/opposition**
■ Frais d'opposition sur plusieurs chèques ou chéquier par l'émetteur..... **27,70 €/opposition**
■ Mise sous surveillance du compte suite à incident de paiement par carte..... **41,20 €**

(1) Pour connaître le montant maximum des valeurs assurées par compartiment loué, consulter les conditions particulières de votre contrat de location ou contacter votre agence.
(2) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la banque : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(3) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

3. Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Frais par opération **8,00 € (dans la limite de 40 € par jour)**

Définition

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Les incidents liés aux chèques

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)(1) **10,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire :
 - › Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **22,00 €**(2)
 - › Pour un chèque > à 50,00 € **42,00 €**(2)
- Frais pour chèque déposé revenu impayé pour autre motif que défaut de provision..... **15,40 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **20,00 €**
- Courrier de mise en demeure (envoi recommandé) **16,40 €**
- Frais suite à la notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques .. **25,00 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ces frais sont plafonnés à 100 €/jour et n'intègrent pas la commission d'intervention, qui sera facturée séparément.

Les incidents liés aux prélèvements et effets

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)[1] **10,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant[2] :
 - Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **12,00 €**[2][3]
 - Frais dans la limite d'un plafond journalier de **100,00 €**
- Rejet d'effet par papier (total ou partiel) **24,00 €**
- Rejet d'effet par internet **11,00 €**
- Rejet d'effet par télétransmission **5,50 €**

Opérations particulières

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif **26,60 €**
- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé
 - Envoi simple **10,00 €**
 - Envoi recommandé **16,40 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **110,80 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100 €)**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

4. Opérations de paiement

Les espèces

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique 5,50 €

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS

CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne Gratuit
- Au DAB dans un autre établissement Gratuit

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES[1]

	Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission fixe par acte	3,30 €	6,50 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,80 %	2,80 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces minimum 20 € (hors Sécurexpress) Gratuit
- Cachet d'endossement 40,00 €/cachet
- Service de dépôt Sécurexpress[2][3] (hors forfait) 38,20 €/an
- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire 10,00 €/an
- Refabrication de carte de dépôt Sécurexpress 10,00 €
- Contestation non justifiée sur un paiement carte, sur un retrait au distributeur, sur un paiement chèque (par opération contestée) 41,00 €
- Mise à disposition d'une sacoche commerçante pour les dépôts (sous réserve de disponibilité) Gratuit

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE PAR CRÉDIT SUR FICHIER

- Frais de mise en place du service 200,00 €
- Commission sur montant valorisé annuel 0,10 %

Les chèques

- Délivrance de chéquier en agence Gratuit
- Frais de renouvellement automatique de chéquier Gratuit
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières) Gratuit
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence sur compte courant ou de comptes d'épargne 16,00 €
- Frais d'envoi de chéquier :
 - Envoi par courrier simple 4,00 €/envoi
 - Envoi par recommandé avec A/R 11,00 €/envoi
- Frais d'envoi de carnet/bordereau de remise de chèques :
 - Envoi par courrier simple Gratuit
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence 8,00 €/chéquier

(1) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.
(2) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.
(3) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France
 Date de valeur = J + 1 ouvré[1] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant ou de comptes d'épargne)..... **Gratuit**
- Télécollecte images chèques **Nous consulter**
- Frais de gestion grands remettants chèques et espèces..... **Nous consulter**

Les cartes de paiement

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Carte Corporate
Débit immédiat	**Gratuit**	**44,00 €/an**	**61,00 €/an**	**160,00 €/an**	•	**Nous consulter**
Débit différé	•	•	**61,00 €/an**	**160,00 €/an**	**250,00 €/an**	

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application de banque à distance)[5] **12,60 €/an**
- Carte de retrait Associatis (réservée à la clientèle d'association) **20,00 €/an**
- Solutions de paiement agréées par la Caisse d'Epargne[2] **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro[3] :
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte **2,90 %**
 - Commission fixe..... **1,00 €**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Refabrication de carte défectueuse..... **Gratuit**
- Refabrication de carte avant échéance pour autre motif **14,00 €**
- Modification temporaire[4] des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence **21,00 €**
- Modification temporaire[4] des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en Selfcare..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de carte par recommandé avec A/R..... **8,30 €/envoi**
- Fabrication de carte en accéléré..... **60,00 €**
- Réédition du code confidentiel carte en agence **10,00 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile[5]..... **Gratuit**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la banque : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.
(3) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.
(4) Pour une durée de 30 jours.
(5) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Secur'Pass pro pour CE net.

Les virements

FRAIS PAR VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence	Sur Internet[1]	Par télétransmission[2]
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)		Gratuit	
Virement SEPA occasionnel (vers une autre Caisse d'Epargne ou une autre Banque)	4,30 €	Gratuit	0,22 €
Virement instantané occasionnel[3]	4,30 €	Gratuit	
Virement SEPA jour	•	•	0,42 €
Virement SEPA Instantané via EDI	•	•	0,42 €
Virement spécial (URSSAF, TVA, ...)	•	•	0,22 €
Virement SEPA Tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	22,00 €	•	6,70 €
Virement SEPA permanent	1,60 €	Gratuit	•
Modification/suppression d'un virement SEPA permanent		Gratuit	
Virement de trésorerie	22,00 €	•	6,70 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	13,00 €	•	13,00 €
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement	6,00 €	•	6,00 €
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)		Gratuit	

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**
- Réception d'un virement instantané **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT[3]

- Solution Bridge[4] **Nous consulter**
 Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas.

(1) Virements réalisés à partir de votre espace de Banque à Distance (Direct Ecureuil Internet Pro ou CE net) et depuis un compte professionnel.
(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).
(3) Sous réserve de disponibilité du service.
(4) Solution Bridge de Perspecteev, proposé la Caisse d'Epargne. Perspecteev, société par actions simplifiées au capital social de 797 169,70 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris.

Les prélèvements

Définition

Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

Définition

Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

FRAIS PAR PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

	En agence	Sur Internet(1)	Par télétransmission(2)
Paiement d'un prélèvement		Gratuit	
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE		Gratuit	
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) : - Autorisés (liste blanche) - Non autorisés (liste noire)	 20,00 € 20,00 €	 20,00 €	•
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	20,00 €	Gratuit	•
Refus de tout prélèvement SEPA	20,00 €	•	•
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit	•	•
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	21,80 €	•	•
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	Nous consulter	•	•
Mise en place/modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	11,00 €	Gratuit via CE net	•

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.
(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

FRAIS PAR PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

	En agence	Par télétransmission[1]
Émission de prélèvement SEPA CORE	4,50 €/opération	0,25 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)		0,30 €/opération
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit

- Frais de rejet reçus suite à l'émission d'un TIP SEPA 10,40 €/opération
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement 6,00 €/opération
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance 6,00 €/opération
- Frais d'annulation suite à une opération émise à tort 13,00 €/opération
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE ou SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) ... 11,00 €/opération
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle 22,00 €/opération
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier TVA 21,80 €
- Intervention sur fichier non conforme 24,00 €
- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) TVA 50,00 €
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires TVA 50,00 €

Les effets de commerce

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer :
 - Avec la convention de paiement sauf désaccord Gratuit
 - Sans la convention de paiement sauf désaccord (Banque à distance) 10,60 € par bon à payer
 - Sans la convention de paiement sauf désaccord (Papier) 16,00 € par bon à payer

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

- Remise d'un effet support papier 10,00 €/effet
- Remise d'un billet financier support papier 10,00 €
- Effet remis - Télétransmis
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique Gratuit
 - Frais de remise Gratuit
 - Commission de remise par effet 0,50 €/effet
- Autres opérations sur effet 19,00 €/opération
 (Remise d'effet non domicilié, effet réclamé ou prorogé, avis d'acceptation, de modification, réception d'effet impayé, restitution de LCR)

SERVICES SEPAMAIL TVA

- Demande de règlement (Abonnement au service et demande de règlement) Nous consulter
- Vérification de coordonnées bancaires (Abonnement au service et demande de vérification) Nous consulter

(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

5. Les assurances

- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus[1][2] **20,30 €/an**

Définition

Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus[1][2] couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Assurance Moyens de Paiement Associatis[1][2] **16,30 €/an**
- Protection et Assistance Juridique Associatis[2][3] **60,00 €/an**
- Sécurexpress Assurance[1][2] **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle[2][4] **Nous consulter**
- Assurance Auto des Professionnels[2][4] **Nous consulter**

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro[2][5] **Nous consulter**
 Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital[6] en cas de décès suite à un accident ou une maladie.
- Protection Homme Clé[2][7] **Nous consulter**
 Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital[2] à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER[2][7] **Nous consulter**
 Plan d'Epargne Retraite individuel.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance Moyens de paiement Associatis et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.
(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(3) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covea Protection Juridique, entreprise regie par le Code des Assurances.
(4) L'assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.
(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.
(6) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.
(7) MILLEVIE PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

SANTÉ

- Garantie Santé Côté pro[1][2] **Nous consulter**
 Complémentaire santé individuelle.
- Assurance Complémentaire Santé Salariés[2][3] **Nous consulter**
 Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

À savoir



Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé.
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole.
- Votre activité face aux risques cyber.
- Votre télésurveillance de vos locaux professionnels.

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(2) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

6. Banque à distance et Service gestion de factures

Direct Ecureuil Internet Pro/CE net Comptes

Définition

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet.
Solutions modernes, sécurisées et faciles d'utilisation, ce sont les outils indispensables pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

■ Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait/offre groupée de services) :

- Direct Ecureuil Internet Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels) TVA **11,00 €/mois**(1)
- CE net Comptes TVA **11,00 €/mois**(1)
- Frais d'avenant sur l'abonnement **20,00 €/acte**
- Service Digital Box **Gratuit**(1)
 Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Option gestion de portefeuille en bourse(2) **Gratuit**(1)

À savoir

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android) Disponible sur App Store Google Play.

(1) Hors coût du fournisseur Internet.
(2) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

Service gestion de factures TVA

À savoir

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Reddy, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

- Découverte **Gratuit**(1)
- Basique **18,00 €/mois**(1)
- Essentiel **33,00 €/mois**(1)
- Pro **79,00 €/mois**(1)
- Pro+ **199,00 €/mois**(1)

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Facturation client					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
Factures fournisseurs					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓

* Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

** Les fonctionnalités « Synchronisation des comptes externes », ainsi que « Paiement fournisseur » depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Caisse d'Epargne s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Caisse d'Epargne et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité « Lien d'encaissement client », s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge). Perspecteev, SAS au capital social de 797 169,70 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 44 037,90 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Pré-comptabilité					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes*
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Suivi financier & trésorerie					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
Notes de frais					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

Webprotexion(1)

■ Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs..... **Gratuit(1)**

* Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

** Les fonctionnalités « Synchronisation des comptes externes », ainsi que « Paiement fournisseur » depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Caisse d'Epargne s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Caisse d'Epargne et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité « Lien d'encaissement client », s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge). Perspecteev, SAS au capital social de 797 169,70 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 44 037,90 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

(1) Hors coût du fournisseur Internet.

PulCEo Connect TVA

- Abonnement[1] **10,00 €/mois**
- Option Ellisphère (gestion du risque commercial)..... **10,00 €/mois**

À savoir

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services.

AlertEcureuil Pro

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS :
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)**5,80 €/mois**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS) **0,23 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mails :
 - Forfait mensuel (nombre illimité de mails).....**5,80 €/mois**

Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL) TVA

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro**Gratuit**
 Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- SOL SMS**Gratuit**
- SOL par lecteur CAP :
 - Lecteur CAP **20,00 €/lecteur**
 - Carte Secur@ccès..... **10,00 €/an**
 - Frais de refabrication de carte Secur@ccès..... **10,00 €**
 - Frais de demande de réédition du code confidentiel **10,00 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)..... **150,00 €**
- Certificat électronique Swift 3 Skey USB NG pro (abonnement 3 ans)..... **150,00 €**

Définition

Secur'Pass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

(1) Souscription réservée aux clients personnes morales.

7. EDI (Échange de Données Informatisées avec la banque)

Définition

Services de gestion de compte via des échanges de données informatisées

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

CE Net Remises

À savoir

Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Abonnement au Service de remise d'ordres TVA **23,00 €/mois**(1)
- Filiale gérée par abonnement(2) **2,00 €/filiale/mois**
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe **Gratuit**
- Avenant sur abonnement CE net TVA :
 - Avenant simple **20,00 €**
 - Avenant complexe **50,00 €**

CE Net EDI (EBICS) TVA

- Abonnement **48,00 €/mois**
 - Option EBICS T (confirmation via CE Net) **Gratuit**
 - Option EBICS TS (confirmation par certificat électronique) **Gratuit**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
(2) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

PulCEO TVA

À savoir

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).



- PulCEo.fr[1]
 - Frais de mise en place du service (à distance) **À partir de 200,00 €**
 - Abonnement au socle du service[2] **À partir de 40,00 €/mois**
 - Abonnement au service Facture électronique **50,00 €/mois**
 - Frais par demande de signature électronique des devis **0,70 €/demande**
 - Options
 - › Banques supplémentaires **12,00 €/mois**
 - › Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, facturation électronique, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes...) **Nous consulter**

SWIFTNet TVA

- Frais de mise en place et abonnement **Nous consulter**

Autres prestations et services

- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes TVA **Nous consulter**
- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte **Nous consulter**
- Relevé d'opérations de prélèvements SEPA à payer **Gratuit**
- Relevé d'opérations de virement et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (CAMT054) **Gratuit**
- Relevés format CFONB, XML, format MT940 ou CAMT053 **Nous consulter**
- Relevé intraday (format CAMT052 ou MT942) **Nous consulter**
- Relevé des frais bancaires CAM086 **Nous consulter**
- Accès multiple tout protocole **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA TVA **Nous consulter**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes TVA **Nous consulter**
- Tracker SWIFT GPI **Nous consulter**
- Représentation automatique des impayés de prélèvements **Nous consulter**
- Services complémentaires **Nous consulter**

(1) Souscription réservée aux clients personnes morales.
(2) Intègre les fonctionnalités de base, hébergement, maintenance, support et inclue 1 banque tierce, 20 comptes paramétrés, 1 utilisateur PulCEo Mobile et 13 mois de durée d'historique.

8. L'équipement monétique

La monétique

- Commission monétique sur paiement **Nous consulter**
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC) **Gratuit**
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC) **Gratuit**
- Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée TVA **15,00 €/dossier + 1,00 €/facturette**
- Retraitement sur facturation suite erreur client TVA **15,00 €/dossier + 1,00 €/facturette**
- Gestion des impayés cartes bancaires commerçants **65,00 €/impayé**
- Frais sur contrat inactif **20,00 €/an/contrat**

Les Terminaux de Paiement Électronique (TPE)

À savoir

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'android TVA **À partir de 9.90 €**
 Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.

Définition

TPE Premium-Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.

- Installation de logiciels spécifiques TVA **À partir de 15,00 €**
- Frais de dossier TVA **50,00 €**

Tap to Pay(1) TVA Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone, sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

Le Paiement pour la Location de Biens et Services (PLBS) TVA Nous consulter

À savoir

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

CE boost Pay Business[1] TVA

Définition

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.

- Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 65,50 €/mois**
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat **Nous consulter**
- Durée d'engagement **48 mois**

HeoH[2] TVA Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE...

Oney Proxi[3][4]

- Paiement en 3 ou 4 fois **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant**
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant**
- Pour connaître les % **Nous consulter**

E-commerce TVA

- Inscription
 - SP PLUS PRO/SP PLUS PRO EXPERT **200,00 €**
 - Jepaienligne **100,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS **Gratuit**
- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG[5] **Nous consulter**
 - SP PLUS PRO/SP PLUS PRO EXPERT **Nous consulter**
 - Jepaieenligne **Nous consulter**
 - Jepaieenligne EXPRESS **7,00 €**

Définition

Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. suppra[6]).

(1) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris.
(2) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374 euros. Siège social : 5, rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).
(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.
(4) Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.
(5) Service d'encaissement de la société Payplug, proposé par la Caisse d'Epargne. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.
(6) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

9. Services extra-bancaires

IZ e-commerce[1] TVA Nous consulter

Définition

IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

Jedeclare.com TVA

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service **Gratuit**

Avance et gestion du tiers-payant

- Avance et gestion du tiers-payant **Nous consulter**

 Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)[2] et avance de fonds par la Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIA Santé, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 331 rue de la Rotonde, 42153 RIORGES - RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE : 7022Z.

10. Financement[1]

Financement bancaire court terme

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Frais de dossier sur mise en place ou renouvellement de concours court terme pour un découvert < ou = à 3000 € **60,00 €**
 - Frais de dossier sur mise en place ou renouvellement de concours court terme pour un découvert > à 3000 € **1 % (mini 120,00 €)**
 - Taux d'intérêt[2] **Nous consulter**
 Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé.
 - Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) **4,00 % maximum**
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt[2] **Taux maximum autorisé par la législation en vigueur[3]**

COMMISSIONS[4]

- Commission d'engagement **1 %**
 Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue annuellement ou trimestriellement.
- Commission sur le plus fort découvert **0,10 %/mois**
 Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission de non-utilisation du découvert **0,60 %**
 Commission calculée sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert.
- Commission d'immobilisation **1,50 % maximum**
 Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE[5]

- Frais de dossier **1 % (mini 80,00 €)**
- Taux d'intérêt[6] **Nous consulter**
- Minimum d'intérêts perçus **7,00 €**
- Minimum d'intérêts perçus en cas de prorogation d'effet escompté **6,00 €**
- Nombre de jours minimum lors du décompte des agios **10 jours**
- Commission d'engagement **1 % (min 300,00 €)**
- Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel) **Nous consulter**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.
(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert.
(3) Le taux d'usure est disponible en agence/centre d'affaires ou sur le site internet de la Banque de France (coût de connexion selon votre opérateur) pour la catégorie « Découverts en compte ».
(4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.
(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.
(6) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

- Frais de mise en place du dossier **1 % (mini 80,00 €)**
- Taux d'escompte (Dailly) **Nous consulter**
- Commission d'engagement **1 % (min 300,00 €)**
- Commission de bordereau **20,00 €**
- Commission par créance cédée **20,00 €/créance**
- Commission par notification ou acceptation **20,00 €/créance**
- Intervention sur événement (prorogation, impayé, ...) **20,00 €/créance**
- Édition d'un échéancier mensuel d'encours **20,00 €**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme **Gratuit**

AFFACTURAGE TVA

- Contrat d'affacturage **Nous consulter**
- FlashFactures **4,95 % du montant financé des factures confiées**

 Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

Financement des investissements

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Concours Moyen Long Terme **1 %**
 - Minimum de perception pour les concours < 40 000,00 € **300,00 €**
 - Minimum de perception pour les concours ≥ 40 000,00 € **500,00 €**
 - Ecureuil Crédit Express **1 %**
 - Minimum de perception **300,00 €**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

Crédit-bail mobilier - condition et tarifs des actes de gestion au 01/01/2027

Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Frais de dossiers	2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 € H.T.	Non inclus
Frais de formalités	35,00 €	
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	
Gestion de subventions	250,00 €	
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €	Inclus
Mainlevée d'opposition		
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €	
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00 €	
Réédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	50,00 €	
Changement d'adresse postale y compris NPAI		
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)		
Radiation de publicité ou de gage(1)		
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement(2)	50,00 €	Non inclus
Changement du mode de règlement - hors prélèvement(1)	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client(1)	50,00 €	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire(1)		
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €	
Transfert au nom d'un nouveau locataire(1)	300,00 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement(1)		
Modification ou mainlevée de garantie(1)	250,00 €	Inclus

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.
(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

Crédit-bail mobilier - condition et tarifs des actes de gestion au 01/01/2027

Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat(1)	300,00 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	
Frais de représentation sur impayés	20,00 €	
Taux d'intérêt de retard	1 % par mois commencé	
Indemnité forfaitaire	40,00 €	
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE TVA **Nous consulter**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Duplicata d'un tableau d'amortissement **21,00 €**
- Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement **50,00 €**
- Frais d'avenant :
 - Réaménagement de taux **Nous consulter**
 - Report d'échéance(s) Primo report **Nous consulter**
 - Changement de compte de prélèvement d'un contrat de prêt **21,00 €**
 - Changement de date de prélèvement d'un contrat de prêt **21,00 €**
 - Désolidarisation de prêt (entre co-emprunteurs ou cautions) **365,00 €**
 - Autres types d'avenant (en pourcentage du capital restant dû) **1 % (mini 190 €)**
- Attestations diverses **21,00 €**
- Décompte de remboursement anticipé **38,00 €**

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

Assurance des emprunteurs[1]

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[2] **Nous consulter**

Engagements par signature et garanties

GARANTIES ÉMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE

Cautions bancaires, garanties à première demande, garanties financières

- Frais de dossier acte simple **80,00 €**
- Frais de dossier acte sur-mesure **320,00 €**
- Commission annuelle d'engagement pour caution bancaire simple (en pourcentage du montant de l'engagement délivré) **2 %/an**
- Commission annuelle d'engagement pour garantie à 1re demande (en pourcentage du montant de l'engagement délivré) **3 %/an**
- Frais d'édition d'acte de caution dans le cadre de la ligne accordée **16,00 €**
- Caution bancaire émise en urgence (délai inférieur à 3 jours ouvrés) **240,00 €**

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

- Mise en place d'une caution personnelle (physique ou morale) **50,00 €/acte**
- Caution CEGC **Nous consulter**
- Nantissement de :
 - Fonds de commerce **400,00 €/acte**
 - Valeurs ou contrats détenus à la Caisse d'Epargne (hors assurance-vie) **75,00 €/acte**
 - Valeurs ou contrats détenus à la Caisse d'Epargne **100,00 €/acte**
 - Valeurs ou contrats détenus hors Caisse d'Epargne **225,00 €/acte**
 - Parts de SCI et SCPI **568,00 €/acte**
 - Parts d'autres types de sociétés **418,00 €/acte**
 - Actions **250,00 €/acte**
 - La clause bénéficiaire **470,00 €/acte**
 - Promesse suivi de nantissement **Nous consulter**
- Gage de véhicule **255,00 €/acte**
- Gage sans dépossession de bien(s) corporel(s) **393,00 €/acte**
- Frais de constitution d'hypothèque, d'hypothèque maritime/fluviale/aérienne .. **Minimum de 200,00 €**
- Constitution d'acte **50,00 €/acte**

 (Promesse d'hypothèque, blocage de compte courant d'associés, ordre irrévocable, délégation de caution actif/passif, cession Dailly à titre de garantie...)
- Renouvellement de garantie **Selon garantie**
- Prise de garantie pour compte commun dans le cadre d'un pool bancaire **Nous consulter**
- Rédaction d'une convention d'égalité de rang dans le cadre d'un pool bancaire **Nous consulter**
- Mainlevée de nantissement de fonds de commerce ou d'actions de société **335,00 €/acte**
- Autres types de mainlevée **110,00 €/acte**

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

11. L'ingénierie sociale

À savoir

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.



- Épargne Salariale (PEI[1], PERCOL-I[1], Intéressement)
 Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
 Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant[2], ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants..... **Nous consulter**
- L'Intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères extra-financiers « RSE »..... **Nous consulter**
- Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERo) **Nous consulter**
 Le dispositif Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »[3] (carte)..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »[3] (carte)..... **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Epargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.
(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
(3) Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Epargne. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 92 181,60, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12. Placements financiers

À savoir

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre. La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Les opérations sur compte-titres ordinaire

FRAIS PONCTUELS

Frais ponctuels liés au service

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**
- Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA **125,00 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

LES FRAIS PONCTUELS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS[1]/OBLIGATIONS/ OPC[2] EFFECTUES SUR LES PLACES EURONEXT (PARIS-BRUXELLES-AMSTERDAM)

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

	Par Internet[3]	Par téléphone au 02 49 79 06 11[4]	En agence
Ordre exécuté			
- Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,35 %	1,50 %	1,50 %
- Minimum de perception	7,90 €	16,50 €	16,50 €
Ordre annulé		Gratuit	
Ordre non exécuté		Gratuit	

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.
(2) OPC : Organismes de Placement Collectif.
(3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
(4) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. Service proposé par Eurotitres.

LES FRAIS PONCTUELS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS[1]/OBLIGATIONS EFFECTUES SUR LES BOURSES ÉTRANGÈRES

	Opérations sur valeurs étrangères
Commission fixe par ordre donné	**30 €**
(+) Commission proportionnelle Avec un minimum de perception par ordre donné et un maximum de perception	**0,50 %** **60 €** **295 €**
(+) Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre	**Frais réels**

À savoir

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Epargne, participez à la transition écologique de votre région. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

Frais ponctuels liés au produit

À savoir

Une valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

■ Organismes de Placement Collectif (OPC)

	Frais de souscription
OPC Groupe	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
OPC Hors Groupe	**30,20 € + frais d'émetteur** **Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

Frais de rachat	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

■ Produits structurés
- Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Epargne	
Frais de souscription	**Gratuit**
Frais de sortie	**Gratuit**

Autres titres de créance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
- Fonds à Formule	
Frais de souscription	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Frais de sortie	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Avant échéance de fonds à formule 'Information Clé (DIC) • À échéance	

FRAIS RÉCURRENTS

Frais récurrents liés au service

Droits de garde TVA (sur la base d'une valorisation au 31/12)

- Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe CE **24,92 €/an**

Portefeuille composé de valeurs hors Groupe[1] et/ou de valeurs Groupe CE[2]	
Commission proportionnelle (appliquée sur la valeur des titres hors Groupe CE au 31 décembre)	**Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle)**
0,25% minimum 29,17 €/an et maximum 320,83 €/an	**3,67 €**
Le plafond de perception s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe/ligne) dans la limite de 320,83 €/an	

- Compte sans position au 31/12 de l'année écoulée **30,00 €/an**
- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)[3]. Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

À savoir

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

Frais récurrents liés au produit

- Produits structurés

Frais de gestion	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

Les parts sociales

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...) **Gratuit**

Les autres tarifs

- Remboursement de titres de capitalisation hors réseau TVA **43,68 €/titre**
- Mise en nominatif pur sur compte titres ordinaire TVA **10,83 €/ligne**
- Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) TVA **21,25 €**

(1) Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs groupes définies au (2).
(2) Valeurs émises par le Groupe Caisse d'Épargne (emprunts BPCE, etc.) fonds et OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne.
(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

13. Épargne bancaire

Livret A[1] Taux réglementaire applicable

Compte sur livret (CSL Associatis)[1]

Taux de rémunération des livrets et comptes d'épargne.
Conditions en ligne sur www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire.

Compte à terme

- CAT a taux fixe **Nous consulter**
- CAT a taux progressif **Nous consulter**

Compte excédent professionnel

Le Compte Excédent Professionnel est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.
Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel). Taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de Caisse d'Epargne. Le Titulaire sera informé préalablement par Caisse d'Epargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

- Taux..... **Nous consulter**

Déduction Épargne de Précaution (DEP)[2]

Le DEP (Déduction Épargne de précaution) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles et soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

(1) Ouverture réservée aux personnes morales : associations de proximité et syndicats de copropriété.
(2) Ouverture et fonctionnement soumis à conditions.

14. Les opérations internationales[1]

Les virements internationaux

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

	En agence	Par télétransmission[1]
En euros		
Commission proportionnelle au montant du virement	0,1 %	0,1 %
Minimum de perception	18,70 €	18,70 €
Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes)	21,10 €	21,10 €
En devises		
Commission proportionnelle	0,1 %	0,1 %
Minimum de perception	18,70 €	18,70 €
Commission de change[2]	0,05 %	0,05 %
Minimum de perception	14,00 €	14,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	21,10 €	21,10 €
Frais de correspondant	16,50 €	16,50 €

VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

- Frais par virement 12,30 €
- Frais de commission de change[3] 0,05 %
 - Minimum de perception 14,00 €

Les opérations par chèque

PAIEMENT PAR CHÈQUE

	Paiement par chèque
Chèques libellés en euros uniquement	0,1 %
- Minimum de perception	18,70 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 45).
(1) Par échange de données informatisées.
(2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

15 Reddy par Caisse d'Epargne[1][6]

L'offre groupée de service Reddy par Caisse d'Epargne TVA

- Cotisation dans le cadre de l'offre Reddy par Caisse d'Epargne..... **8,00 €/mois**

Définition



L'offre Reddy par Caisse d'Epargne

Conçue pour les entrepreneurs individuels et les entreprises unipersonnelles, et souscriptible via une première demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet une gestion 100 % en ligne en accédant aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion a distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business[2], service e-carte, tenue de compte incluse, virements[3], paiement par prélèvement[4], relevés de compte mensuels digitalisés, service Gestion de factures (niveau Découverte). Vous bénéficiez également d'un avantage tarifaire sur le tarif des commissions de mouvements et des virements qui sont gratuits.

Les autres frais Reddy par Caisse d'Epargne[4]

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement..... **1,00 €/retrait**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro..... **Gratuit**

VIREMENTS SEPA ÉMIS VIA LA BANQUE A DISTANCE[5]

- Virement SEPA classique occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Virement instantané..... **Gratuit**

PRÉLÈVEMENTS

- Paiement d'un prélèvement..... **Gratuit**

(1) Seuls les services inclus dans l'offre Reddy sont accessibles aux clients Reddy.
(2) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique.
(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.
(4) Seuls les frais recensés dans cette rubrique s'appliquent aux clients titulaires d'un compte Reddy par Caisse d'Epargne. Ils ne sont pas soumis aux autres frais listés dans la brochure tarifaire.
(5) Services de Banque à distance : CE net Reddy.
(6) Sous réserve de commercialisation.

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Modification temporaire(1) des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte via la banque à distance **Gratuit dans la limite de 3/an**
- Remplacement carte **Gratuit**
- Frais d'opposition de la carte (hors usage abusif) **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel carte via la banque à distance **Gratuit**

AUTRES PRESTATIONS

- Frais d'édition d'attestations **10,00 €/attestation**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif **Gratuit**
- Frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA) pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **10 % montant max, plafond 80,00 €/TTC**
- Frais par saisie administrative a tiers détenteur **10 % du montant de la créance, dans la limite d'un plafond de 100 €**

(1) Pour une durée de 30 jours.

16. Lexique des termes utilisés

ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs ;
- les commissions ;
- les frais éventuels ;
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILLY »

La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- Les 27 États membres de l'Union européenne ;
- Les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- Les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican ;
- Le Royaume-Uni ;
- L'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business ;
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations ;
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE ;
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

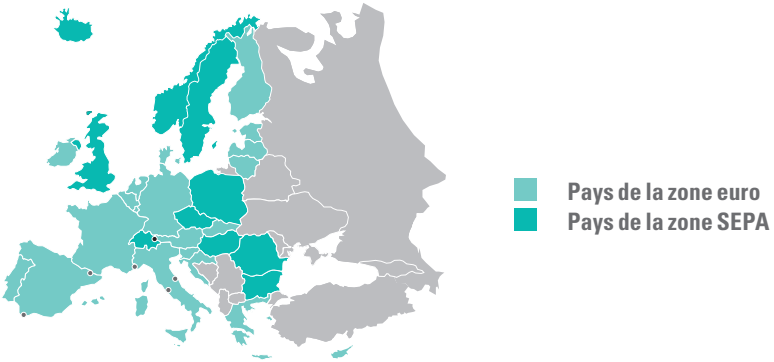
Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- En supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours ;
- Avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 % ;
- Des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert) ;
- Une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



17. Les numéros utiles

Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

Centre de relation clientèle

ASSISTANCE TECHNIQUE : 3241 Service gratuit + prix appel

Carte bancaire

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr(1)

Ou depuis votre Smartphone, iPhone® Available on the iPhone App Store sur www.m.caisse-epargne.fr(1)

Monétique commerçants

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

- TPE (hors Androïd)

N°Cristal 09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXE

- TPE Android et CE boost Pay Business

N°Cristal 09 69 36 05 86

APPEL NON SURTAXE

- SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

Assurances

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Epargne.
Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE : 09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Nos partenaires

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

APIVIA MACIF MUTUELLE

MUTUALITÉ FRANÇAISE

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

18. Exprimer une réclamation - résoudre un litige

Exprimer une réclamation

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au Service Relation Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire Service Relation Client 15 Avenue de la Jeunesse CS 30327 - 44703 ORVAULT Cedex	**Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant : https://www.caisse-epargne.fr /bretagne-pays-de-loire/votre-banque/ reclamation-et-mediation/(1) Exprimer une réclamation**

- **Délai de traitement**
 - Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous [10] jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
 - Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.
- **Cas particulier**
 - Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com - rubrique : reclamation-et-mediation.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

Votre recours en médiation

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Service gratuit et confidentiel qui vient en aide créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale...

Par internet (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr[1]

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par courrier	Par internet
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	**De préférence par internet[1] via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code**

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par courrier	Par internet
La Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09	**www.mediation-assurance.org[1]**

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par courrier	Par internet
Monsieur le Mediateur CS151 75422 Paris Cedex 9	**http://www.lemediateur.fbf.fr[1]**

PLUS D'INFORMATIONS
https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/professionnels[1]
Document sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/professionnels[1]



CAISSE D'EPARGNE
Bretagne Pays de Loire

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 315 000 000 euros - Siège social : 2, place Graslin, CS 10305, 44003 NANTES Cedex 1 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le N°07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » N°CPI 4401 2018 000 033 549 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire, garantie par la CEGC - RCS PARIS 382 506 079 - 59, avenue Pierre Mendes France, 75013 PARIS.
Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QNHQ délivré par l'ADEME OU Identifiant unique REP (Caisse d'Epargne régionale). • Crédit photos : iStock. EdEp.2610.01557.